

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 09/2017

OBJET :

**COMPTES ADMINISTRATIFS
2016**

Mr Régis FEGAR présente article par article les comptes administratifs des lotissements de Kerilis et Gouerven ainsi que ceux du budget principal.

Les dépenses de fonctionnement du lotissement de Kerilis s'élèvent à la somme de 14 689,04 € et les recettes à celle de 23946,45 soit un excédent de 9 257,81 €. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 18921,94 € et les recettes à celle de 14689,04€ soit un déficit de 4 232,90 €.

Le total des dépenses réalisées en 2016 pour le lotissement de Gouerven est de 41 611,43 € et celui des recettes de 22 089,59 € soit un déficit de fonctionnement de 19 521,84 €. En section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 29 071,48 € et les recettes à celle de 19 206,48 € soit un déficit de 9 865 €.

Concernant le budget communal, le montant des recettes de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice 2016 s'élève à la somme de 422 025,99 et celle des dépenses à celle de 311 724,61 € soit un excédent de 110 301,38 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 252 960,72 € et les dépenses à celle de 198 170,32 € soit un excédent de 54 790,40 €

Avant de quitter la salle, Mr le Maire donne la parole à Mr Jean-Jacques Le Bras qui s'assure qu'aucune question ne reste en suspens. Soumis au vote, les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-10_2017-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Tel : 02.98.83.40.69
Fax : 02.98.83.56.29
mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

Mr Régis FEGAR rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 est de 110 301,38 € et celui de la section d'investissement de 54 790,40 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter 90 000 € à l'article c/1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 20 301.38 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement.

Date de convocation :
28/03/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et
d'affichage :
05/05/2017



Délibération n° 10/2017

OBJET :

**AFFECTATION DU
RÉSULTAT**

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-11_2017-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 11/2017

OBJET :

TAUX DES TAXES LOCALES

Mr Régis FEGAR présente le tableau étudié par les membres de la commission de finances qui proposent d'augmenter uniformément les taux de 1% pour une recette supplémentaire de 1619 €. Localement les taux de Goulven se situent dans la moyenne de ceux appliqués dans les communes voisines. A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de fixer comme suit les taux des taxes locales :

Taxe d'habitation : 14,50 %

Foncier bâti : 18,04 %

Foncier non bâti : 41,50 %

Pour un produit : 165 200 €

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 12/2017

OBJET :

**BUDGETS PRIMITIFS
2017**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Lotissement de Kerilis :

Mr Régis FEGAR donne lecture du projet de budget pour le lotissement de Kerilis. Celui-ci est équilibré à la somme de 62 934 € en section de fonctionnement après le versement d'un excédent de 25 949€ au budget principal. En section d'investissement le budget est équilibré à la somme de 36 670 €

Lotissement de Gouerven :

Mr Régis FEGAR donne lecture du projet de budget pour le lotissement de Gouerven. Il est équilibré à la somme de 56 703 € en section de fonctionnement grâce à une subvention de 16 161€ provenant du budget principal. En section d'investissement, il est équilibré à la somme de 36 848 €.

Commune :

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article du projet de budget primitif 2017 de la Commune. Il est équilibré à la somme de 424 000 en section de fonctionnement En section d'investissement il est équilibré à la somme de 451 250 € comprenant principalement l'achèvement des travaux de transformation de la maison Premel en cantine scolaire et local associatif, des travaux à l'église et dans les bâtiments communaux, des travaux de voirie et acquisition d'une voiture. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le budget primitif 2017 tel qu'il a été présenté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-13_2017-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 13/2017

Mr Gilles LE DROFF rappelle que l'enlèvement du lave-vaisselle de la cuisine actuelle avait fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance du Conseil. Le devis pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine s'élève à la somme de 1718 €. Par ailleurs les travaux sont interrompus depuis quelques temps sur le chantier du fait d'un désaccord avec l'une des entreprises. Mr Vincent DENISE précise qu'il s'agit d'un problème de gaine non conforme pour la VMC suite à une mauvaise estimation et une mauvaise analyse de la situation. Compte-tenu de ce surcoût, il est fait remarquer que l'entreprise Gencey n'aurait pas été titulaire du marché.

Mr Gilles LE DROFF fait part au Conseil d'une agréable surprise en matière d'insonorisation puisque les baffles acoustiques ne seront peut-être pas nécessaires.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

OBJET :

**AVENANT MARCHÉ MAISON
PREMEL**



Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-14_2017-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 14/2017

OBJET :

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Mr Yves ILIOU donne lecture d'un courrier du trésorier demandant au Conseil municipal de délibérer sur l'indice brut final servant à fixer les indemnités des élus. En effet, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6% au 1^{er} février 2017. A l'unanimité les membres du Conseil municipal décident que les indemnités des élus de Goulven seront désormais basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-15_2017-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

Date de convocation :
28/03/2017

Date de publication et
d'affichage :
05/05/2017

Délibération n° 15/2017

OBJET :
**DEMANDE SUBVENTION
DRAC
VOLETS LETEA**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Mr Gilles LE DROFF explique que l'état de vétusté des volets justifie leur remplacement. La déclaration préalable a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Le montant du devis est de 4695 € pour 6 paires de volets persiennés. Ils seront peints dans les mêmes tons que ceux des autres bâtiments communaux récemment rénovés. Considérant que le bâtiment se trouve à proximité immédiate d'une maison classée « Monument Historique », les membres du Conseil décident à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la DRAC.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 16/2017


Mr Régis FEGAR informe qu'une société de restauration s'est installée au Cleusmeur à Lesneven et nous a fait une proposition commerciale. Huit personnes travaillent dans cette cuisine centrale. La directrice du site est une diététicienne. Sans être mécontents de la société Convivio, la proximité est un élément positif en matière d'impact sur l'environnement. La livraison se fait sous forme de grandes barquettes et avec le même fonctionnement pour les inscriptions que le système actuel. Parmi leurs clients figurent les cantines de Brignogan et du Relecq-Kerhuon. La société API propose des repas dans la composition desquels entrent davantage de produits bio pour un prix légèrement inférieurs à ceux de sa concurrente. A l'unanimité (Mme Anne-Marie DESTOUR ayant participé aux débats sur cette question), les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour mettre fin à la convention avec Convivio et signer un contrat avec API pour la rentrée scolaire de 2017-2018.

Mr Yves ILIOU fait part au Conseil de la proposition du trésorier d'installer en mairie un logiciel qui permettra aux parents de payer leurs factures de cantine par internet. Cette pratique permettrait de gagner du temps en évitant l'émission de tickets mais les factures seront à faire à postériori. Accord unanime des membres du Conseil.

OBJET :

**CHANGEMENT PRESTATAIRE
CANTINE SCOLAIRE**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

La mairie de Ploudaniel propose de conclure une convention par laquelle la commune de Goulven accorderait une participation financière de 14€ par jour et par enfant accueilli dans son ALSH. Les membres du Conseil, après en avoir délibéré donnent à l'unanimité un avis favorable à cette demande et donnent pouvoir au maire pour signer la convention.

Date de convocation :

28/03/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017



Délibération n° 17/2017

OBJET :

**CONVENTION ALSH
PLOUDANIEL**

Envoyé en préfecture le 07/05/2017

Reçu en préfecture le 07/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170406-18_2017-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF) arrivée au moment de la discussion sur le changement de prestataire pour la cantine scolaire.

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

28/03/2017

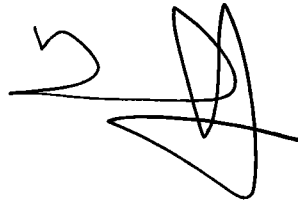
Date de publication et

d'affichage :

05/05/2017

Délibération n° 18/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



OBJET :

**CONVENTION
VELO-ROUTE**

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.